



Association des Retraités du CEA - Section du CESTA

## ASSEMBLÉE ANNUELLE du Mardi 11 mars 2025

**Bulletin d'inscription (à renvoyer par mail ou courrier, avant le lundi 3 mars)**

### 1 – Inscription à l'Assemblée Annuelle ordinaire du MARDI 11 MARS 2025

Nom :  Prénom :   
Nom :  Prénom :

### 2 – Inscription au déjeuner du MARDI 11 MARS 2025

(n'oubliez pas de nous informer d'éventuelles intolérances alimentaires !)

Nombre de participants:

Nom :  Prénom :   
Nom :  Prénom :

Soit un total à régler de **35 € x Nbre de participants =**

Je choisis de régler cette somme (cocher la case):

Par chèque à l'ordre de l'ARCEA-CESTA

Dans ce cas, veuillez envoyer bulletin d'inscription et chèque par courrier, à l'adresse suivante:

**Philippe Eyharts  
16 allée de l'Eau Bourde  
33170 Gradignan**

Par virement bancaire (**à privilégier !**) sur le compte bancaire de l'ARCEA-CESTA ci-après, **en mentionnant votre nom et l'objet de votre virement**

**IBAN : FR76 3000 4003 1900 0100 4159 736 / BIC : BNPAFRPPXXX**

Dans ce cas, veuillez envoyer le bulletin d'inscription par mail à  
**[philippeyharts@wanadoo.fr](mailto:philippeyharts@wanadoo.fr)**

Celles et ceux qui ne participeront pas au repas peuvent s'inscrire uniquement à l'Assemblée Annuelle en envoyant ce bulletin par mail à **[philippeyharts@wanadoo.fr](mailto:philippeyharts@wanadoo.fr)** ou par tél au **06 88 64 05 82**

**Cotisations :** Nous vous rappelons que la participation à l'Assemblée Annuelle d'une Association est réservée aux membres à jour de leur cotisation. Si ce n'est déjà fait, nous vous demandons de payer votre cotisation 2025 dès réception de la présente convocation. L'appel à cotisation vous a été adressé courant janvier (par mail ou par courrier) mais nous joignons à nouveau un bulletin d'adhésion 2025 pour les retardataires. Dans ce cas faire 2 chèques (ou deux virements) - un pour la cotisation et un pour le repas - en précisant l'objet au dos.

**Remboursements :** Les engagements financiers que nous prenons vis-à-vis du traiteur, nous obligent à vous préciser que toute annulation non justifiée par un cas de force majeure, ne pourra faire l'objet d'un remboursement, de même que les personnes non inscrites, et se présentant au repas, ne pourront être acceptées.

**Réservation de table :** Il est possible de réserver une table auprès de Philippe Eyharts par tél au **06 88 64 05 82**, ou de préférence par mail à **philippeeyharts@wanadoo.fr**, au plus tard le 03 mars. Le réservataire, « chef de table », devra donner la liste complète des convives de la table dans toute la mesure du possible (maximum 8 personnes).

Le Président et le Bureau de l'ARCEA-CESTA